BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 20 /93/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DE L'INSTITUT DES PEUPLES NOIRS.

(I.P.N)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU *La Constitution ;*

VU *La Résolution N°01/ADP du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;*

A délibéré en sa séance du 24 Mai 1993 et adopté la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention portant création de l'Institut des Peuples Noirs, signée à Ouagadougou le 10 Avril 1990.*

ARTICLE 2 : *La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.*

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE
A OUAGADOUGOU, LE 24 Mai 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO/

Le Président de Séance

Daouda BAYILI/
Deuxième Vice - Président